

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES
REUNION DU COMITE EN DATE DU 5 JUIN 2023

OBJET : Tarifs pour les accès au domaine nordique du Plateau des Glières pour la saison d'hiver 2023 -2024

Le lundi 5 juin 2023, à 16h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à la Maison du Plateau, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice	12
- Présents au jour de la séance.....	7
- Ayant donné pouvoir.....	1
- Suffrages exprimés	8
- <i>Voix Pour</i>	8
- <i>Voix Contre</i>	
- <i>Abstentions</i>	

PRESENTS

Marie-Louise DONZEL-GONET, François EXCOFFIER, Odile MAURIS, Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Bruno DUMEIGNIL, Christophe FOURNIER, Claude JACOB

AVAIT DONNE POUVOIR

Martial SADDIER, pouvoir à François EXCOFFIER

EXCUSES

Marcel CATTANEO

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

11 7. JUIL. 2023

ARRIVEE
2

M. le Président indique que la redevance d'accès aux pistes de ski de fond balisées et régulièrement damées ainsi qu'aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond a été instituée conformément à l'article 81 de la loi Montagne du 9 janvier 1985 repris par l'article L.2333-81 du Code Général des Collectivités Territoriales sur le territoire des 3 communes de La Balme-de-Thuy, Fillière et Glières Val-de-Bornes.

Il appartient au Syndicat Mixte des Glières, titulaire de la compétence autorité organisatrice des activités nordiques, d'approuver les montants et modalités de perception de la redevance pour la saison d'hiver 2023/2024.

Après avoir présenté les modalités de perception et d'harmonisation mises en place par l'association Haute-Savoie Nordic, conformément aux dispositions de son règlement intérieur, des décisions de son Assemblée Générale et des décisions des Assemblées Générales de la Fédération Régionale « Rhône-Alpes Nordique » et de Nordic France, M. le Président propose au Comité d'approuver les montants des différents titres d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à la pratique du ski de fond, fixés comme suit pour la saison 2023/2024.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUIL. 2023

ARRIVEE
2

11 7 JUIL. 2023

Proposition tarifs redevance Glières 2023-2024

ARRIVÉE

2

NORDIC PASS	2022-2023	Proposition 2023-2024
SAISON ET HEBDOMADAIRE		
NP national adulte	210 €	230 € tarif normal
	180 €	200 € tarif prévente
NP national jeune (5-15 ans inclus)	75 €	85 € tarif normal
	65 €	70 € tarif prévente
NP 74 adulte	147 € tarif normal	158 € tarif normal
	125 € tarif prévente	134 € tarif prévente
NP 74 jeune (5-15 ans inclus) (****) Tarifs inchangés	52 € tarif normal	52 € tarif normal
	44 € tarif prévente	44 € tarif prévente
NP 74 Handiski adulte (****) Tarifs inchangés	74 € tarif normal	74 € tarif normal
	63 € tarif prévente	63 € tarif prévente
NP74 Handiski jeune (5-15 ans inclus) (****) Tarifs inchangés	26 € tarif normal	26 € tarif normal
	22 € tarif prévente	22 € tarif prévente
NP sites adulte	77 € tarif normal	83 € tarif normal
	66 € tarif prévente	71 € tarif prévente
NP sites jeune (5-15 ans inclus) (****) Tarifs inchangés	32 € tarif normal	32 € tarif normal
	25 € tarif prévente	25 € tarif prévente
NP site Ecole de Ski	36 €	40 €
NP Hebdo adulte	40 €	43 €
NP Hebdo jeune (5-15 ans inclus) (****) Tarifs inchangés	21 €	21 €
SEANCE		
Accès site adulte	8.20 €	8.80 €
Accès site jeune (5-15 ans inclus) (****) Tarifs inchangés	4,50 €	4,50 €
Accès demi-tarif (*)	4,30 €	4,40 €
Accès site professionnel (**)	5,50 €	6 €
2 accès non consécutifs adulte	15.20 €	16.20 €
2 accès non consécutifs jeune (5-15 ans inclus) (****) Tarifs inchangés	7,60 €	7,60 €
Accès ouverture partielle – de 4km (****) Tarifs inchangés	5,50 €	5,50 €
Accès ouverture partielle – de 10km (****) Tarifs inchangés	7.50 €	7.50 €
Tarif vente sur piste si forfait non pris à l'accueil	22 €	24 €

Accès aux pistes utilisateurs Navettes Glières adulte	6 €	6.40 €
Accès aux pistes utilisateurs Navettes Glières jeune (5-15 ans inclus) (****) Tarifs inchangés	3 €	3 €
SCOLAIRE		
NP scolaire (****) Tarifs inchangés	15,30 €	15,30 €
Scolaire journée (****) Tarifs inchangés	4 €	4 €
NOCTURNES DU JEUDI SOIR		
Nocturne saison adulte	/	/
Séance nocturne (Gratuit -16 ans) (***)	5 €	5 €

* Demi-tarif pour : Cartes saison Suisse Romande et Val d'Aoste, « Handicapé » sur présentation d'un justificatif et + de 75 ans

** Moniteur de ski nordique / Alpin en dehors du cadre professionnel, sur présentation d'un carte syndicale de la saison en cours

*** Payant pour les skieurs n'ayant pas de carte saison valable aux Glières

**** Tarifs inchangés par rapport à la saison 2022-2023

Dates de vente

Le tarif prévente est valable du 1^{er} octobre au 15 novembre.

Le tarif normal s'applique à partir du 16 novembre et jusqu'à la fin de la saison.

Supports RFID rechargeables

Le prix de vente au client du support RFID rechargeable est fixé à 1€.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUIL. 2023

ARRIVEE
?

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison

BON PLAN POUR LES FAMILLES EN HAUTE-SAVOIE : OFFRE FAMILLE SUR LE NP 74 :

Lors de l'achat sur le site, par une même famille, de 3 Nordic Pass saison départementaux en un seul achat et comprenant au moins 1 adulte, les 4ème, 5ème... Nordic Pass jeunes départementaux Haute-Savoie sont offerts, dans le but de promouvoir une pratique familiale du ski de fond.

Lors de l'achat en ligne de Nordic Pass donnant droit à l'offre Famille, le domaine nordique est tenu d'éditer les Nordic Pass gratuits, sur présentation de la facture, même si la commande n'a pas été faite au bénéfice du domaine nordique. Le coût éventuel du support RFID est à la charge du client.

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass 74 »

Sur présentation, le NP 74 donne droit à une réduction sur un accès journée sur les domaines nordiques du Val d'Aoste : entre 40% et 50% de réduction, selon les domaines nordiques (soit l'application du tarif jeune ou du tarif + de 65 ans.

Le Nordic Pass 74 donne droit à une réduction de 50% sur l'accès journée sur les domaines nordiques de Suisse Romande.

De même, les forfaits saison « Suisse Romande » et « Val d'Aoste » donnent droit à une remise de 50% sur les forfaits « séance » des domaines nordiques de Haute-Savoie.

Dispositions particulières relatives au «Nordic Pass 74 handiski»

La personne qui souhaite bénéficier du tarif NP 74 handiski devra obligatoirement présenter une pièce justificative attestant de sa situation de handicap.

La personne qui achète un NP 74 handiski bénéficie d'un NP 74 accompagnant gratuit.

Ce NP 74 accompagnant gratuit ne sera valable que dans un contexte d'accompagnement de la personne en situation de handicap.

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUL. 2023

ARRIVEE
2

Dispositions particulières relatives au « Nordic pass hebdo »

La carte hebdomadaire « Nordic Pass hebdo », qui n'est pas réciprocaire dans le département (sauf accords particuliers), donne la possibilité de skier une journée sur un autre domaine nordique du département pendant la semaine de validité.

Dispositions particulières pour la vente des Nordic Pass saison aux groupes

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale, la vente des titres annuels réciprocaires aux groupes constitués (CE, Associations, etc...) demandeurs de plus de 15 titres est confiée à l'association départementale. Celle-ci en reversera une partie à chacun des domaines nordiques, en fonction des modalités fixées par l'assemblée générale de Haute-Savoie Nordic du 6 juin 2013 à Chamonix-Mont-Blanc, tenant compte des journées skieurs et des chiffres d'affaires des deux dernières saisons.

Nordic Pass saison scolaire

Un enfant bénéficiant d'un Nordic Pass saison scolaire peut revenir skier gratuitement pendant tout l'hiver sur le domaine nordique où il est venu avec son école.

Dispositions particulières dans le cadre d'opérations promotionnelles

Dans le cadre particulier d'opérations promotionnelles, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes participantes d'un accès aux pistes à titre gratuit. Dans la perspective d'une deuxième offre, le domaine nordique pourra faire bénéficier les personnes ayant participé d'un accès aux pistes à demi-tarif lors d'une seconde sortie.

**Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,**

APPROUVE les montants et les modalités de perception de la redevance d'accès aux pistes de ski de fond et aux installations collectives destinées à favoriser la pratique du ski de fond pour la saison d'hiver 2023/2024.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à l'association Haute-Savoie Nordic.

DONNE pouvoir à M. le Président du Syndicat Mixte des Glières pour en assurer l'application.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après
Transmission au Représentant de l'Etat le : 17 JUIL. 2023
et publication le : 17 JUIL. 2023

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUIL. 2023

ARRIVEE
2

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES
REUNION DU COMITE EN DATE DU 5 JUIN 2023

OBJET : Acquisition de la motoneige Scooter Lynx BRP 900

Le lundi 5 juin 2023, à 16h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à la Maison du Plateau, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice.....	12
- Présents au jour de la séance.....	7
- Ayant donné pouvoir	1
- Suffrages exprimés	8
- Voix Pour	8
- Voix Contre	
- Abstentions.....	

PRESENTS

Marie-Louise DONZEL-GONET, François EXCOFFIER, Odile MAURIS, Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Bruno DUMEIGNIL, Christophe FOURNIER, Claude JACOB

AVAIT DONNE POUVOIR

Martial SADDIER, pouvoir à François EXCOFFIER

EXCUSES

Marcel CATTANEO

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUL. 2023

ARRIVEE
2

Le Syndicat Mixte des Glières, en tant qu'autorité organisatrice des activités nordiques, a prévu au budget 2023 l'acquisition de la motoneige Scooter Lynx BRP 900 acquise l'an dernier par Haute-Savoie Nordic, délégataire de la convention de service public des activités nordiques des Glières (bien de retour).

Indispensable à la bonne exécution du service public des activités nordiques, il est proposé, après en avoir délibéré, d'acquérir cette motoneige.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet décrit ci-dessus.

PRECISE que la présente délibération sera notifiée à l'association Haute-Savoie Nordic.

DONNE pouvoir à M. le Président du Syndicat Mixte des Glières pour en assurer l'application.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après

Transmission au Représentant de l'Etat le : 17 JUIL. 2023

et publication le : 17 JUIL. 2023

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUIL. 2023

ARRIVEE

?

SYNDICAT MIXTE DES GLIERES
REUNION DU COMITE EN DATE DU 5 JUIN 2023

OBJET : Renouvellement parc skis nordiques pour le domaine nordique du Plateau des Glières

Le lundi 5 juin 2023, à 16h, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Glières s'est réuni à la Maison du Plateau, sous la présidence de M. François EXCOFFIER, Président du Syndicat Mixte.

NOMBRE DE MEMBRES :

- En exercice.....	12
- Présents au jour de la séance.....	7
- Ayant donné pouvoir.....	1
- Suffrages exprimés.....	8
- <i>Voix Pour</i>	8
- <i>Voix Contre</i>	
- <i>Abstentions</i>	

PRESENTS

Marie-Louise DONZEL-GONET, François EXCOFFIER, Odile MAURIS, Christian ANSELME, Pierre BARRUCAND, Bruno DUMEIGNIL, Christophe FOURNIER, Claude JACOB

AVAIT DONNE POUVOIR

Martial SADDIER, pouvoir à François EXCOFFIER

EXCUSES

Marcel CATTANEO

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUL. 2023

ARRIVEE
2

Le Syndicat Mixte des Glières, en tant qu'autorité organisatrice des activités nordiques au Plateau des Glières, a prévu au budget 2023 le renouvellement de son parc de skis nordiques.

Il est proposé, après en avoir délibéré, de lancer ce marché.

Le Comité Syndical,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet décrit ci-dessus.

DONNE pouvoir à M. le Président du Syndicat Mixte des Glières pour en assurer l'application.

Le Président du Syndicat Mixte des Glières
François EXCOFFIER



Rendu exécutoire après

Transmission au Représentant de l'Etat le : 17 JUIL. 2023

et publication le : 17 JUIL. 2023

Préfecture de la Haute-Savoie
SGCD / Pôle accueil courrier

17 JUIL. 2023

ARRIVEE
2